ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau de la santé animale** **Adresse :** 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 **Suivi par :** Yann Louguet/Grégoire Chauvineau **Tél :** 01.49.55.84.54/74.34 **Fax :** 01.49.55.43.98 **Réf. Interne :** BSA/06-02-050 **Réf. Classement : SA 222-319**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2006-8052** **Date: 21 février 2006** Classement : SA 222-319

Date de réponse : 31 mars 2006
Abroge et remplace : la note de service DGAL/SDSPA/N2005-8087
Nombre d'annexe: 1

Objet : Rapport annuel porcin 2005

Mots-clés : Rapport annuel – Porc – Sanglier - Maladie d'Aujeszky – Peste porcine classique – Brucellose porcine

Résumé : Cette note de service fournit le questionnaire d'enquête nécessaire à l'élaboration du rapport annuel 2005 pour la filière porcine.

Destinataires	
Pour exécution : - Préfets - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Inspecteurs généraux de la Santé Publique Vétérinaire - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

Je vous prie de trouver ci-joint un modèle du questionnaire destiné à l'élaboration du rapport annuel porcin 2005.

Le questionnaire électronique qu'il conviendra de compléter, vous sera envoyé par messagerie électronique sur la boîte institutionnelle de la DDSV. Cette version électronique contiendra des indications précisant les modalités de renseignement des différents tableaux (affichage à l'écran lorsque la souris pointe la cellule à remplir).
Le questionnaire a été à nouveau modifié et simplifié pour une meilleure compréhension.
Toutes cases doivent être remplies : mentionner "0" si le nombre demandé est nul et mentionner "ND" si certaines données ne sont pas disponibles.

Je vous demande de me renvoyer le rapport 2005 **avant le 31 mars 2006 par mail uniquement** à l'adresse suivante : **bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr**. Le fichier électronique permettra de faciliter l'exploitation des données départementales et leur synthèse nécessaire aux demandes de cofinancement européen des programmes de surveillance et d'éradication de certaines maladies porcines.

Ce rapport à compléter est l'occasion de rappeler les points suivants :

- Dans les élevages de suidés de production, il n'existe pas de prophylaxie obligatoire en brucellose porcine (existence de nombreuses réactions faussement positives). Les analyses sérologiques sont nécessaires dans un contexte clinique évocateur de la maladie ;
- conformément à l'article 7 de l'arrêté du 29 juin 2003 relatif à la prophylaxie de la peste porcine classique et la note de service DGAL/SDSPA/N2006-8033 sur l'épidémiosurveillance en élevage de la PPC, les dépistages sérologiques PPC réalisés dans les exploitations détenant des sangliers d'élevage ne concernent que les départements de la Moselle et du Bas-Rhin ;
- la participation financière de l'Etat aux analyses relatives au dépistage sérologique de la Maladie d'Aujeszky (dans le cadre de la prophylaxie et de la délivrance des documents sanitaires d'accompagnement) a été modifiée à partir du 19 février 2005 (1,70 euro au lieu de 2,13 euro).

L'adjoint au sous-directeur de la santé et de la protection animales

Eric DUMOULIN

FICHE 1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

RAPPORT ANNUEL PORCIN - ANNEE :	2005

INSTRUCTIONS :1/ A l'aide du présent questionnaire élaborer le rapport annuel porcin 2005
2/ Renvoyer par mél le fichier informatique complété, avant le 31mars 2006, à l'adresse suivante :
bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

SVP, CHAMPS VERTS A REMPLIR ABSOLUMENT… AVANT DE CONTINUER !!

Date :	
N° du département :	
Téléphone :	
Télécopie :	
E-mél :	
Nom contact :	



		Boutons d'Accès
FICHE 2	Recensement des élevages de porcs	F 2
FICHE 3	Dépistage de la PPC dans les élevages de porcs	F 3
FICHE 4	Surveillance de la PPC en abattoir	F 4
FICHE 5	Lutte contre la maladie d'Aujeszky	F 5
FICHE 6	Dépistage de la maladie d'Aujeszky	F 6
FICHE 7	Prévalence de la maladie d'Aujeszky	F 7
FICHE 8	Bilan financier de la lutte contre la MA	F 8
FICHE 9	Etablissements détenant des sangliers	F 9
FICHE 10	Police sanitaire de la brucellose porcine	F 10

Imprimer F1

VOS REMARQUES SVP CONCERNANT CE QUESTIONNAIRE ("ALT + ENTREE" pour aller à la ligne)